



Frais prelevés sur mon compte par une banque

Par **spicata**, le **28/11/2018** à **22:19**

bjrrnj ai un pret avec une banque ou ets de créditrnau mois d'octobre j'ai eu un retard sur le prelevement de la mensualité qui a eu lieu le 15 du moisrnj'ai envoyé un chq vers le 20 octobre 2018 qui a été encaissé immédidiatementrnle 25 octobre l organisme a prelevé sur mon compte la mensualité plus des fraisrnjn'avais un compte (?) où je suivais les opérations je leur ai immédiatement demandé que le chq couvre la mensualité du mois de novembre.rnrnce matin mon compte a été débité d'un montant de 172 euros qui ne represente pas la mensualité rnj'ai voulu aller voir mon compte celui ci a été cloturé.rnrnje n ai pas reçu d'avis me donnant une quelconque information sur ce montant prelevé qui ne correspond à rien puisque je n'ai pas de retard de paiement.rnrnqu est ce que je peux faire ? qu estqui est légal ou pasrnun organisme a t il le droit de prelever ainsi sans prevenir merci de votre reponse

Par **Visiteur**, le **28/11/2018** à **22:38**

Bonjour spicata,rnMerci de préciser si le organisme financier prêteur et la banque sont un même établissement ?